

SÉANCE ORDINAIRE DU 19 NOVEMBRE 2024

PROCÈS-VERBAL, d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures tenue le 19 novembre 2024, à 18 h 30 à la salle Jeanne-Landry du pavillon André-Coindre du Campus Notre-Dame-de-Foy de Saint-Augustin-de-Desmaures, 5030, rue Clément-Lockquell.

Sont présents :

M. Sylvain Juneau, maire
M. Eric Fiset, conseiller, district numéro 1
M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2
M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
M. Martin Maranda, conseiller, district numéro 4
M^{me} Chantal Brochu, conseillère, district numéro 5

Est absente :

M^{me} Marie-Josée Tardif, conseillère, district numéro 6

Formant le quorum sous la présidence du maire, M. Sylvain Juneau.

Sont également présents :

M^e Caroline Tremblay, directrice générale
M^e Marie-Josée Couture, greffière
M^e Vincent Paradis, greffier adjoint

PROCÈS-VERBAL

OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 18 h 32, le président constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.

La séance se tient en présence du public, lequel peut adresser ses questions aux moments prévus à cette fin. La séance est également webdiffusée. Il était également possible de soumettre ses questions, d'un maximum de 50 mots par personne, en complétant le formulaire disponible dans la section « conseil » sur le site internet de la Ville avant 10 h 30 ce jour, ou par Facebook tout au long de la séance jusqu'à la seconde période de questions des citoyens. Pour ce faire, le citoyen doit s'identifier, en écrivant son nom et sa rue de résidence. Toute question doit être brève, sans préambule, convenable et respectueuse pour être adressée lors des périodes de questions des citoyens. Il est demandé aux citoyens présents dans la salle qui désirent poser une question, de se déplacer au micro prévu à cette fin et de retourner s'asseoir à leur siège afin d'obtenir la réponse.

2024-598

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4
APPUYÉ PAR : Chantal Brochu, conseillère, district numéro 5
ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour comme modifié.

Point modifié :

7.13. Bâtiments, parcs et espaces verts — Paiement — Nvira Environnement inc. — Contrat de gré à gré de services professionnels de contrôle des matériaux dans le cadre de

l'agrandissement, du réaménagement et de la mise aux normes du garage municipal et de l'hôtel de ville

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

CONSULTATION PUBLIQUE — URBANISME

SÉANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE — DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES — 121, RUE DU CASSOT — RÉDUCTION DE LA MARGE DE REcul ET EMPIÈTEMENT DE LA GALERIE EN COUR AVANT

UNE séance de consultation publique est tenue relativement à la demande de dérogations mineures du 121, rue du Cassot.

2024-599

URBANISME — DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES — 121, RUE DU CASSOT — RÉDUCTION DE LA MARGE DE REcul ET EMPIÈTEMENT DE LA GALERIE EN COUR AVANT

CONSIDÉRANT la demande de dérogations mineures déposée par M. Philip Jutras, propriétaire, pour le 121, rue du Cassot, connu et désigné comme étant le lot 3 057 011 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, situé dans la zone RA/A-27;

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance du conseil du 5 novembre 2024, il a été décidé de reporter le dossier à la présente séance, afin d'obtenir des renseignements supplémentaires avant de prendre une décision;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été publié le 16 octobre 2024, ainsi que le 7 novembre 2024 pour préciser le report et offrant à toute personne intéressée la possibilité d'assister à la présente séance et de participer à la consultation publique qui a été tenue;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogations mineures vise à autoriser la construction d'un bâtiment principal sur les fondations existantes dont la marge de recul avant serait de 7,36 m au lieu d'au moins 9 m et d'une galerie, incluant un escalier, empiétant en cour avant d'une superficie de 8,37 m² au lieu d'un maximum de 5 m² et d'une largeur de 9,1 m au lieu d'un maximum de 4,5 m;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal d'autoriser la demande de dérogation mineure quant à la réduction de la marge de recul avant et qu'ils recommandent à la majorité au conseil municipal de refuser la demande de dérogation mineure quant à l'empiètement de la galerie, incluant un escalier, en cour avant;

CONSIDÉRANT QUE la propriété du demandeur bénéficie déjà de droits acquis et que les dérogations demandées entraîneraient donc un écart encore plus important avec la norme prescrite actuellement pour la zone;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur n'a pas fait la démonstration irréfutable de l'impossibilité de respecter la réglementation, puisque son projet pourrait être revu afin de ne pas impliquer de dérogations mineures;

CONSIDÉRANT QUE les informations soumises par le demandeur n'ont pas permis à certains membres du conseil municipal de déterminer que les conditions prévues aux articles 145.2 et 145.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* sont respectées pour accorder la demande de dérogations mineures;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Chantal Brochu, conseillère, district numéro 5

APPUYÉE PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3

ET RÉSOLU :

DE refuser la demande de dérogations mineures pour le 121, rue du Cassot, connu et désigné comme étant le lot 3 057 011 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant à autoriser la construction d'un bâtiment principal sur les fondations existantes dont la marge de recul avant serait de 7,36 m au lieu d'au moins 9 m, tel qu'exigé à l'article 4.1.3.1 du *Règlement de zonage n° 480-85* pour la zone RA/A-27 et la construction d'une galerie, incluant un escalier, empiétant en cour avant d'une superficie de 8,37 m² au lieu d'un maximum de 5 m² et d'une largeur de 9,1 m au lieu d'un maximum de 4,5 m, tel qu'exigé à l'article 3.2.1.2 du *Règlement de zonage n° 480-85*.

Ont voté pour : Mme Chantal Brochu, MM. Sylvain Juneau
Jean Simard, Yannick LeBrasseur

Ont voté contre : MM. Eric Fiset, Martin Maranda

Adoptée à la majorité, le président vote

Le maire a proposé l'amendement du dernier paragraphe du préambule à la suite de l'adoption de la résolution pour y lire « à certains membres du conseil municipal », plutôt qu'« aux membres du conseil municipal ». Tous les membres du conseil, incluant le maire, ont voté pour cet amendement.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

DÉPÔT DES LISTES DES CHÈQUES ET DÉPÔTS, DES DÉPENSES PAR APPROBATEURS, DES FACTURES PAYÉES PAR DÉBIT DIRECT, DES PRÉLÈVEMENTS AUTOMATIQUES ET ENTENTES

Les listes suivantes sont déposées :

- liste des chèques et dépôts émis du 8 octobre au 6 novembre 2024 pour un montant de 6 483 832,81 \$;
- liste des dépenses par approbateurs du 8 octobre au 6 novembre 2024 pour un montant de 472 400,89 \$;
- liste des factures payées par débit direct du 1^{er} au 30 septembre 2024, non déposées à la séance du 15 octobre 2024 pour un montant de 259 470,47 \$
- liste des factures payées par débit direct du 1^{er} au 31 octobre 2024 pour un montant de 418 109,29 \$
- liste des débits institutionnels du 1^{er} au 31 octobre 2024 pour un montant de 593 016,48 \$;
- liste des Ententes au 7 novembre 2024.

DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT N° REGVSAD-2015-470 DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES ET DE L'ARTICLE 73.2 DE LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLES

La liste des personnes engagées ou ayant complété la période de probation du 6 au 19 novembre 2024 est déposée.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

2024-600

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 NOVEMBRE 2024

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance;

EN CONSÉQUENCE,

SÉANCE ORDINAIRE DU 19 NOVEMBRE 2024 (SUITE)

IL EST PROPOSÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4
APPUYÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2
ET RÉSOLU :

DE dispenser la greffière de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 novembre 2024;

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 novembre 2024.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

PROPOSITIONS

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC DU 6 NOVEMBRE 2024 – RAPPORT DU MAIRE

Le maire fait rapport des décisions prises lors de la séance du conseil d'agglomération de Québec du 6 novembre 2024.

2024-601

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC DU 20 NOVEMBRE 2024 – PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR ET ORIENTATION DU CONSEIL

CONSIDÉRANT QUE le conseil a été informé des sujets qui doivent faire l'objet des délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération de Québec du 20 novembre 2024;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4
APPUYÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2
ET RÉSOLU :

QUE le conseil est défavorable à l'adoption des résolutions suivantes :

- AP2024-441** Contrat pour la maintenance et le soutien à l'utilisation du progiciel de paie et de gestion des ressources humaines (VIP) (Dossier 89729)
- RH2024-897** Orientations pour la réorganisation du Service de la culture et du patrimoine et du Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire au sein de la Direction générale adjointe – Citoyen et vitalité urbaine
- AP2024-454** Contrat pour le soutien et l'entretien des licences annuelles de la suite *AGIL* (Dossier 91712)
- AP2024-460** Entente entre la Ville de Québec et le *CHU de Québec-Université Laval*, relative à l'évaluation des coûts pour des travaux d'infrastructures assurant la redondance suffisante d'alimentation en eau potable dans le cadre du *Projet du tramway de Québec – Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery – Cap-Rouge* (Dossier 91772)
- AJ2024-023** Demande afin d'obtenir l'autorisation du gouvernement du Québec de prendre par voie d'expropriation trois parties du lot 4 485 172, une partie du lot 2 172 167, une partie du lot 4 485 171 et une servitude réelle et perpétuelle d'utilité publique sur le lot 4 485 171 du cadastre du Québec, pour les fins du *Projet de tramway de Québec*

SÉANCE ORDINAIRE DU 19 NOVEMBRE 2024 (SUITE)

IN2024-017 *Règlement de l'agglomération sur des travaux, des services professionnels et techniques et le personnel requis pour la réalisation de projets de nature mixte et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1717*

QUE le conseil est favorable à l'adoption des résolutions suivantes :

AP2024-442 *Contrat pour le soutien et l'entretien annuel des logiciels et des progiciels Unicité, Constat Express et Genero (Dossier 91642)*

AP2024-450 *Entente entre la Ville de Québec et le Fonds d'action québécois pour le développement durable, pour la fourniture de services relative à la mise en œuvre et à la gestion du deuxième appel de projets du programme Accélérateur de la transition écologique (Dossier 91670)*

PA2024-170 *Prise d'acte de la résolution n° C-2024-55 de la Communauté métropolitaine de Québec autorisant à négocier une convention d'aide financière portant sur l'acquisition de connaissances et le développement de solutions coordonnées permettant d'accroître la résilience des collectivités riveraines du Saint-Laurent à la submersion et l'érosion côtière*

TM2024-196 *Validation des dépenses et des travaux réalisés en 2022 et 2023 pour 19 projets de cheminements scolaires subventionnés, dans le cadre du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains du ministère des Transports et de la Mobilité durable*

AP2024-363 *Adjudication de contrats pour le soutien et l'entretien des progiciels G+ et V+ (Avis d'intention 91620)*

DQ2024-007 *Avenant numéro 1 à l'entente 2021–2024 intervenue entre la Ville de Québec (Office du tourisme de Québec, maintenant Destination Québec cité) et la Société du Centre des congrès de Québec, relative à la concertation des intervenants en matière de tourisme d'affaires provenant de l'extérieur du Québec*

DE2024-429 *Entente entre la Ville de Québec et l'Université Laval, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet Soutien aux organismes d'entrepreneuriat, de développement économique et d'accompagnement d'entreprises de la Vision entrepreneuriale Québec 2026, pour réaliser le projet ULaval – Pépinière d'innovation et d'entreprises 2024-2025*

DE2024-435 *Entente entre la Ville de Québec et le Réseau des entreprises en nutrition santé du Québec, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet Soutien aux organismes d'entrepreneuriat, de développement économique et d'accompagnement d'entreprises de la Vision entrepreneuriale Québec 2026, pour réaliser le projet Mycélium – offre d'accompagnement en innovation alimentaire et soutien à la création d'entreprises bioalimentaires durables*

DE2024-451 *Avenant au bail intervenu entre la Ville de Québec et Groleau Développement inc., pour et au nom de 9223-1455 Québec inc., relativement à la location d'espaces d'entreposage situés au 1255, rue de l'Ancienne-Cartoucherie – Arrondissement de La Cité-Limoilou*

DE2024-454 *Entente entre la Ville de Québec et la Coopérative de solidarité Carbone, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet Soutien aux organismes d'entrepreneuriat, de développement économique et d'accompagnement d'entreprises de la Vision entrepreneuriale Québec 2026, pour réaliser le projet MOBIS – accélérateur de solutions climatiques*

DE2024-464 *Entente entre la Ville de Québec et Initiative Québec prêt d'honneur, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet Soutien aux organismes d'entrepreneuriat, de développement économique et d'accompagnement d'entreprises*

SÉANCE ORDINAIRE DU 19 NOVEMBRE 2024 (SUITE)

de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour réaliser le projet *Démarrage et capitalisation d'Initiative Québec prêt d'honneur*

- DE2024-467** Abrogation de la résolution CA-2013-0235 – Établissement d'une servitude réelle et perpétuelle d'égout en faveur de la Ville, sur un immeuble connu et désigné comme étant une partie des lots 5 211 586, 5 290 368 et 5 211 581 du cadastre du Québec – Abandon et renonciation de l'assiette des servitudes publiées sous les numéros 658 916 et 1 044 642 – Ville de L'Ancienne-Lorette
- DE2024-468** Affectation au domaine privé de la Ville d'un immeuble situé en bordure de la rue Kirouac, connu et désigné comme étant le lot 5 342 039 du cadastre du Québec, et vente de ce lot – Arrondissement de La Cité-Limoilou
- DG2024-047** Appui à la Communauté métropolitaine de Québec pour la mise en œuvre de la *Liste des priorités pour améliorer l'offre de services en transport collectif sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Québec* et pour la demande d'un financement conséquent auprès du gouvernement du Québec
- PA2024-180** Demande d'analyse de propositions par la Ville de Québec dans le cadre de l'*Appel à projets d'aires protégées en territoire public méridional, en milieu continental et marin, 2024* du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs
- TM2024-293** Abrogation de la résolution CA-2024-0034 – Dépôt d'une demande d'aide financière pour des projets de cheminement scolaire et de cheminement piétonnier dans la poursuite du déploiement de la *Stratégie de sécurité routière*, dans le cadre du *Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains* du ministère des Transports et de la Mobilité durable pour l'année financière 2024–2025
- TM2024-295** Dépôt d'une demande d'aide financière pour des projets de cheminement scolaire et de cheminement piétonnier dans la poursuite du déploiement de la *Stratégie de sécurité routière*, dans le cadre du *Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière* du ministère des Transports et de la Mobilité durable pour l'année financière 2024–2025
- DG2024-039** Financement du transport collectif – Adoption du *Plan de financement 2025-2028 du Réseau de transport de la Capitale*
- TM2024-156** Avis de motion relatif au *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le stationnement dans un garage, un parc de stationnement ou sur un terrain géré par la ville relativement aux stationnements de l'édifice F.-X.-Drolet et de la caserne de Sillery*, R.A.V.Q. 1710, et dépôt du projet de règlement
- PA2024-171** Avis de motion relatif au *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le contrôle intérimaire relatif à la densité d'administration et services*, R.A.V.Q. 1716, et dépôt du projet de règlement
- PO2024-012** Avis de motion relatif au *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur les systèmes d'alarme contre l'intrusion et le contrôle des fausses alarmes*, R.A.V.Q. 1715, et dépôt du projet de règlement
- GT2024-440** *Règlement de l'agglomération relativement à la réalisation d'un projet d'habitation sur les lots numéros 1 107 834 et 6 537 768 du cadastre du Québec dans le cadre d'un programme de logement social*, R.A.V.Q. 1533
- AE2024-004** *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur les compteurs d'eau relativement à plusieurs dispositions*, R.A.V.Q. 1607

GT2024-496 *Règlement de l'agglomération relativement à la réalisation d'un projet de logement social sur le lot numéro 6 638 723 du cadastre du Québec, R.A.V.Q. 1706, tel que modifié*

TM2024-333 *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la circulation et le stationnement relativement à l'ajout d'un feu de circulation à l'intersection du quai Saint-André, de la rue Saint-Pierre et d'un accès privé, R.A.V.Q. 1713*

DE donner au maire l'opportunité de voter à l'encontre d'une orientation si de nouveaux éléments surviennent après l'adoption de la présente résolution dans la mesure où ces derniers justifieraient de s'y opposer.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2024-602

TRÉSORERIE — VIREMENTS BUDGÉTAIRES

IL EST PROPOSÉ PAR : Eric Fiset, conseiller, district numéro 1
APPUYÉ PAR : Chantal Brochu, conseillère, district numéro 5
ET RÉSOLU :

D'accepter les virements budgétaires joints au sommaire.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2024-603

URBANISME — PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE — 276, RUE DE ROTTERDAM, SUITE 100 — ENSEIGNE

IL EST PROPOSÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4
APPUYÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2
ET RÉSOLU :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le 276, rue de Rotterdam, suite 100, connu et désigné comme étant le lot 6 290 447 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant l'installation d'une enseigne murale sur la façade du bâtiment principal, selon le plan d'enseigne, option 2, préparé par Maude Fortin, représentante chez Les Enseignes Professionnelles, dossier numéro 38951-00 SB 1,75/2,00, version 2, datée du 3 juillet 2024.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2024-604

LOISIRS, CULTURE ET RELATIONS CITOYENNES — PAIEMENT NO 3 — SODEM INC. — CONTRAT DE SERVICES POUR LA GESTION DE PISCINE ET DES ACTIVITÉS AQUATIQUES DU COMPLEXE SPORTIF MULTIFONCTIONNEL DE L'ÉTÉ 2024 — APO-2023-066

CONSIDÉRANT la résolution 2023-445 du 19 septembre 2023 relative à l'adjudication d'un contrat à Sodem inc. pour la gestion de programmes et de services aquatiques au Complexe sportif multifonctionnel, appel d'offres n° APO-2023-066, pour un montant de 401 935,33 \$, plus taxes;

CONSIDÉRANT QUE le Service des loisirs, de la culture et des relations citoyennes recommande le paiement de la facture émise par Sodem inc., datée du 31 octobre 2024, pour les services rendus pour la session de l'été 2024;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4
APPUYÉ PAR : Chantal Brochu, conseillère, district numéro 5
ET RÉSOLU :

SÉANCE ORDINAIRE DU 19 NOVEMBRE 2024 (SUITE)

D'autoriser le paiement de la facture n° 023286, datée du 31 octobre 2024, d'un montant de 49 499,42 \$, plus taxes, à Sodem inc., dans le cadre du contrat pour la gestion de programmes et de services aquatiques au Complexe sportif multifonctionnel, appel d'offres n° APO-2023-066;

DE puiser les fonds requis sur le poste budgétaire 02-714-10-410.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2024-605

LOISIRS, CULTURE ET RELATIONS CITOYENNES — RENOUELEMENT POUR L'ANNÉE 2025 — JOURNAL.CA — CONTRAT POUR L'IMPRESSION, LA MISE EN PAGE ET LA DISTRIBUTION DU MENSUEL D'INFORMATION MUNICIPAL (MIM) — APO-2021-025

CONSIDÉRANT la résolution 2021-415 du 5 octobre 2021 relative à l'adjudication d'un contrat pour l'impression, la mise en page et la distribution du Mensuel d'information municipal (MIM) à Journal.ca inc., appel d'offres n° APO-2021-025, pour une somme de 153 020,00 \$, plus taxes, pour trois ans;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 3.3 des documents d'appel d'offres, la Ville peut, si elle l'estime opportun, renouveler le contrat pour une période additionnelle de 2 ans, sur une base annuelle;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des loisirs, de la culture et des relations citoyennes de renouveler le contrat pour une période additionnelle d'un an;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4

APPUYÉ PAR : Eric Fiset, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU :

D'autoriser le renouvellement du contrat avec Journal.ca inc. pour l'année 2025 pour une somme estimée à 53 060,80 \$, plus taxes, pour l'impression, la mise en page et la distribution du Mensuel d'information municipal (MIM), selon les modalités prévues aux documents d'appel d'offres n° APO-2021-025 et les prix de sa soumission datée du 4 octobre 2021;

DE puiser les fonds requis sur le poste budgétaire 02-192-10-341.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2024-606

LOISIRS, CULTURE ET RELATIONS CITOYENNES — OCTROI — CONTRAT DE SERVICES POUR LA COUVERTURE CELLULAIRE DU COMPLEXE SPORTIF MULTIFONCTIONNEL

CONSIDÉRANT l'importance d'améliorer la couverture cellulaire en lien avec les besoins opérationnels, les enjeux de sécurité et la qualité du service au citoyen au Complexe sportif multifonctionnel;

CONSIDÉRANT QU'à la demande de la Ville, une analyse sur la couverture cellulaire du Complexe sportif multifonctionnel a été réalisée par Orizon Mobile;

CONSIDÉRANT l'offre de services d'Orizon Mobile pour l'installation d'équipements permettant l'amélioration de couverture cellulaire au Complexe sportif multifonctionnel, accompagnant son analyse;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3

APPUYÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4

ET RÉSOLU :

D'octroyer le contrat de services pour l'installation d'équipements permettant l'amélioration de la couverture cellulaire du Complexe sportif multifonctionnel, à

Orizon Mobile, à compter de la date d'octroi, selon les prix de son offre datée du 29 octobre 2024, pour un montant de 79 439,12 \$, plus taxes;

DE puiser les fonds requis sur le poste budgétaire 03-310-00-000 (LCL-A-24-06).

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2024-607

TRAVAUX PUBLICS — RAPPORT DE FIN DE TRAVAUX — PROGRAMME D'AIDE AUX INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT ACTIF (VÉLOCE III) — VOLET 3 — ENTRETIEN DE LA ROUTE VERTE ET DE SES EMBRANCHEMENTS — ANNÉE 2024

CONSIDÉRANT QUE la Ville a pris connaissance des modalités d'application du volet concerné par la demande d'aide financière soumise pour l'entretien de la Route verte et de ses embranchements dans le cadre du *Programme d'aide financière aux infrastructures de transport actif (Véloce III)* et qu'elle s'engage à les respecter;

CONSIDÉRANT QUE pour l'exercice financier 2023-2024, les dépenses admissibles doivent inclure celles effectuées lors de l'année financière en cours;

CONSIDÉRANT QUE les travaux d'entretien visés ont été réalisés du 1^{er} mai au 25 octobre 2024 en respectant l'ensemble des conditions énoncées dans les modalités du programme;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit transmettre au ministère des Transports et de la Mobilité durable, le formulaire de reddition de comptes ainsi que le rapport des travaux effectués qui doit comprendre :

- le détail des dépenses effectuées (factures, décomptes progressifs et tout autre document attestant les sommes dépensées);
- la mention de tout autre remboursement obtenu pour les travaux faisant l'objet de l'aide financière (remboursement de taxes, autres aides financières, etc.);
- le résultat quant aux indicateurs suivants : nombre de kilomètres de voies cyclables et polyvalentes entretenues;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4

APPUYÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3

ET RÉSOLU :

QUE le conseil autorise la présentation du rapport des travaux, y compris la reddition de comptes, liés aux travaux admissibles, selon les modalités d'application en vigueur, reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que M. Cimon Boily, directeur du Service des travaux publics, est dûment autorisé à signer tout document à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2024-608

TRAVAUX PUBLICS — PAIEMENTS — GROUPE ABS INC. — CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS DE CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX ET DE L'ENVIRONNEMENT POUR DIVERS TRAVAUX POUR LES ANNÉES 2023, 2024 ET 2025 — APO-2023-038

CONSIDÉRANT la résolution 2023-326 du 20 juin 2023 relative à l'adjudication d'un contrat de services professionnels de contrôle qualitatif des matériaux et de l'environnement pour divers travaux pour les années 2023, 2024 et 2025, à Groupe ABS inc., appel d'offres n° APO-2023-038, pour une somme de 115 419,54 \$, plus taxes;

SÉANCE ORDINAIRE DU 19 NOVEMBRE 2024 (SUITE)

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des travaux publics et du Service des bâtiments, parcs et espaces verts de procéder au paiement des factures émises par Groupe ABS inc. pour des services rendus entre juin et septembre 2024;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4

APPUYÉ PAR : Chantal Brochu, conseillère, district numéro 5

ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement des factures n^{os} 172613, 173937, 174132, 174792 et 174793, datées des 13 août, 24 septembre, 27 septembre et 15 octobre 2024, d'un montant total de 14 944,85 \$, plus taxes, à Groupe ABS inc., pour le contrat de services professionnels de contrôle qualitatif des matériaux et de l'environnement pour divers travaux pour les années 2023, 2024 et 2025, appel d'offres n^o APO-2023-038;

DE puiser les fonds requis sur le poste budgétaire 03-310-00-000 (GTP-I-24-07, GTP-I-24-03, PEV-I-23-03, PEV-I-24-07).

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2024-609

TRAVAUX PUBLICS — PAIEMENT N^o 5 — P.E. PAGEAU INC. – CONTRAT D'EXÉCUTION DE TRAVAUX POUR LA RÉFECTION DE VOIRIE ET PAVAGE – ANNÉE 2024 – APO-2024-008

CONSIDÉRANT la résolution 2024-249 du 7 mai 2024 relative à un contrat d'exécution de travaux pour la réfection de voirie et pavage pour l'année 2024, à P.E. Pageau inc., appel d'offres n^o APO-2024-008, pour une somme de 3 827 364,20 \$, plus taxes;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des travaux publics et de EMS Infrastructure inc., gestionnaire du projet, de procéder au paiement du décompte n^o 5, émis par P.E. Pageau inc., pour les travaux effectués en septembre 2024;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3

APPUYÉ PAR : Eric Fiset, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement de la facture n^o 14013, datée du 17 octobre 2024, d'un montant de 689 395,47 \$, plus taxes, moins la retenue contractuelle de 10 %, à P.E. Pageau inc., pour le contrat d'exécution de travaux pour la réfection de voirie et pavage – Année 2024, appel d'offres n^o APO-2024-008;

DE puiser les fonds requis sur le projet GTP-I-24-01.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2024-610

TRAVAUX PUBLICS — ENTENTE D'ÉVALUATION POUR TRAVAUX MAJEURS N^o DCL-23045674 AVEC HYDRO-QUÉBEC — PROJET : RÉAMÉNAGEMENT DES INTERSECTIONS DE LA ROUTE 138 — AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du projet de réaménagement des intersections de la Route 138, la Ville a présenté à Hydro-Québec une demande de déplacement de ligne ou de branchement existant près du 289, Route 138;

CONSIDÉRANT QUE pour donner suite à la demande, Hydro-Québec requiert la signature d'une entente d'évaluation pour travaux majeurs (ci-après « l'Entente »);

CONSIDÉRANT QUE la Ville a pris connaissance des modalités de l'Entente, laquelle vise à fournir une évaluation préliminaire des coûts, destinée à servir de base à une entente de réalisation de travaux majeurs;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4
APPUYÉ PAR : Chantal Brochu, conseillère, district numéro 5
ET RÉSOLU :

D'autoriser le maire et la greffière, ou leur remplaçant, à signer l'entente d'évaluation pour travaux majeurs, datée du 19 juin 2024, n° de référence DCL-23045674, pour des travaux estimés à 15 566,97 \$, plus taxes;

DE puiser les fonds requis sur le projet GTP-I-20-10.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2024-611

TRAVAUX PUBLICS — ADJUDICATION — CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR UNE ÉTUDE GÉOTECHNIQUE ET DE CARACTÉRISATION ENVIRONNEMENTALE PHASE 2 — TRAVAUX DE RÉFECTION DE VOIRIE ET DE PAVAGE POUR L'ANNÉE 2025 — APO-2024-050

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public n° APO-2024-050 relatif à un contrat de services professionnels pour une étude géotechnique et de caractérisation environnementale Phase 2 — Travaux de réfection de voirie et de pavage pour l'année 2025;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu une soumission et que, suivant l'analyse de la conformité, celle-ci a été jugée conforme;

CONSIDÉRANT QUE la soumission a été analysée par un comité de sélection selon un système de pondération et d'évaluation et que celle-ci a obtenu un pointage intérimaire suffisant pour permettre l'ouverture de l'enveloppe de prix;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2
APPUYÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
ET RÉSOLU :

D'adjuger le contrat de services professionnels pour une étude géotechnique et de caractérisation environnementale Phase 2 — Travaux de réfection de voirie et de pavage pour l'année 2025, appel d'offres n° APO-2024-050, au soumissionnaire conforme, soit Englobe Corp., à compter de la date d'adjudication, conformément à la demande publique de soumissions n° 20025404, selon les prix de sa soumission datée du 7 novembre 2024, pour une somme totale estimée de 206 326,02 \$, plus taxes;

DE puiser les fonds requis sur le poste budgétaire 03-310-00-000 (GTP-I-25-01).

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2024-612

BÂTIMENTS, PARCS ET ESPACES VERTS — PAIEMENT N° 10 — OPTION AMÉNAGEMENT INC. — CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE DU PAYSAGE, LOT 1 — APO-2023-029

CONSIDÉRANT la résolution 2023-212 du 18 avril 2023 relative à l'adjudication du lot 1 — Parc du Millénaire d'un contrat de services professionnels en architecture du paysage à OPTION aménagement inc., appel d'offres n° APO-2023-029, pour un montant de 43 709,00 \$, plus taxes;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des bâtiments, parcs et espaces verts de procéder au paiement de la dixième facture émise par OPTION aménagement inc. pour les services rendus en septembre 2024;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4

SÉANCE ORDINAIRE DU 19 NOVEMBRE 2024 (SUITE)

APPUYÉ PAR : Chantal Brochu, conseillère, district numéro 5
ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement de la facture n° 202314-10, datée du 9 octobre 2024, d'un montant de 3 175,35 \$, plus taxes, à OPTION aménagement inc., pour le lot 1 du contrat de services professionnels en architecture du paysage, appel d'offres n° APO-2023-029;

DE puiser les fonds requis sur le projet PEV-I-23-03.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2024-613

BÂTIMENTS, PARCS ET ESPACES VERTS — PAIEMENT — NVIRA ENVIRONNEMENT INC. — CONTRAT DE GRÉ À GRÉ DE SERVICES PROFESSIONNELS DE CONTRÔLE DES MATÉRIAUX DANS LE CADRE DE L'AGRANDISSEMENT, DU RÉAMÉNAGEMENT ET DE LA MISE AUX NORMES DU GARAGE MUNICIPAL ET DE L'HÔTEL DE VILLE

CONSIDÉRANT la résolution 2023-594 du 21 novembre 2023 relative à l'octroi d'un contrat de gré à gré de services professionnels pour le contrôle des matériaux dans le cadre du réaménagement du garage municipal et de l'hôtel de ville à Nvira Environnement inc. pour une somme de 56 522,00 \$, plus taxes;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des bâtiments, parcs et espaces verts et de la firme DG3A inc., gestionnaire du projet, de procéder au paiement de la facture émise par Nvira Environnement inc., datée du 1^{er} août 2024;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4
APPUYÉ PAR : Chantal Brochu, conseillère, district numéro 5
ET RÉSOLU :

DE procéder au paiement de la facture n° 11783-1, datée du 1^{er} août 2024, d'un montant de 3 343,00 \$, plus taxes, à Nvira Environnement inc., pour le contrat de gré à gré de services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux pour les travaux d'agrandissement, de réaménagement et de mise aux normes du garage municipal et de l'hôtel de ville;

DE puiser les fonds requis sur le projet BA-B-21-02.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2024-614

BÂTIMENTS, PARCS ET ESPACES VERTS — PAIEMENT N° 5 — BIOTHEC FORESTERIE INC. — RÉALISATION DE TRAVAUX D'ARBORICULTURE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES — APO 2024-009

CONSIDÉRANT la résolution 2024-214 du 16 avril 2024 relative à l'adjudication d'un contrat pour la réalisation de travaux d'arboriculture sur le territoire de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures à Biotech Foresterie inc., appel d'offres n° APO-2024-009, pour un montant de 170 000,00 \$, plus taxes;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des bâtiments, parcs et espaces verts de procéder au paiement des factures émises par Biotech Foresterie inc. pour des travaux effectués en date du 1^{er} novembre 2024.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4
APPUYÉ PAR : Eric Fiset, conseiller, district numéro 1
ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement des factures n°s 2237 et 2236, datées des 31 octobre et 1^{er} novembre 2024, pour un montant total à payer de 6 762,00 \$, plus taxes, à

SÉANCE ORDINAIRE DU 19 NOVEMBRE 2024 (SUITE)

Biothec Foresterie inc. pour le contrat relatif à la réalisation de travaux d'arboriculture sur le territoire de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, appel d'offres n° APO-2024-009;

DE puiser les fonds requis sur le poste budgétaire 02-715-10-522.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2024-615

BÂTIMENTS, PARCS ET ESPACES VERTS — PAIEMENT N° 2 — 9408-1270 QUÉBEC INC. (TERRASSEMENT RODEX) — CONTRAT POUR LA FOURNITURE ET LA PLANTATION D'ARBRES SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES POUR L'ANNÉE 2024 — APO-2024-010

CONSIDÉRANT la résolution 2024-186 du 2 avril 2024 relative à un contrat pour la fourniture et la plantation d'arbres sur le territoire de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures pour l'année 2024 à 9408-1270 Québec inc. (Terrassement Rodex), appel d'offres n° APO-2024-010, pour une somme de 534 435,00 \$, plus taxes;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des bâtiments, parcs et espaces verts de procéder au paiement des factures émises par 9408-1270 Québec inc. (Terrassement Rodex) pour les services rendus en date du 25 octobre 2024;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu des dénonciations de contrats de la part de sous-traitants pour lesquelles les quittances n'ont pas encore été fournies par l'entrepreneur;

CONSIDÉRANT QU'une retenue temporaire de 17 795,06 \$, avant taxes, doit être appliquée au présent paiement dans l'attente des quittances non fournies en date de la demande de paiement;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3

APPUYÉ PAR : Chantal Brochu, conseillère, district numéro 5

ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement partiel des factures n^{os} 1196 et 1198, datées des 17 et 25 octobre 2024, pour un total de 117 274,00 \$, plus taxes, en y appliquant une retenue temporaire de 17 795,06 \$, avant taxes, pour un montant total à payer de 99 478,94 \$, moins la retenue contractuelle de 10 %, à 9408-1270 Québec inc. (Terrassement Rodex), pour le contrat pour la fourniture et la plantation d'arbres sur le territoire de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures pour l'année 2024, appel d'offres n° APO-2024-010;

DE puiser les fonds requis sur le poste budgétaire 02-715-10-522.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

2024-616

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 2024-730 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 510-86 CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT DANS LES RUES DE LA MUNICIPALITÉ

Avis de motion est, par les présentes, donné par M. Sylvain Juneau, maire, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil le *Règlement n° 2024-730 modifiant le Règlement n° 510-86 concernant la circulation et le stationnement dans les rues de la Municipalité.*

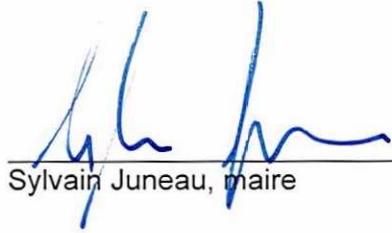
Le maire présente et dépose le projet de règlement.

SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Le conseil ayant disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour, le président déclare la séance close à 19 h 34.



Sylvain Juneau, maire



Marie-Josée Couture, greffière